

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212801401-20230313-D23-03-15-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/03/2023

Affichage : 15/03/2023

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 13 MARS 2023

FB/TD/OR n° 2023/15

#### Objet de la délibération :

Règlement intérieur  
Médiathèque La Pergola

#### NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 29

Présents : 22

Pouvoirs : 2

Votants : 24

#### Date de la convocation :

7 MARS 2023

#### Date de publication en ligne :

20 MARS 2023

#### Auteur :

François BELHOMME  
Maire

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

L'an deux mille vingt-trois, le lundi 13 mars à 20h30, les membres du Conseil municipal de la ville d'Épernon se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François BELHOMME, Maire.

#### Étaient présents :

François BELHOMME, Béatrice BONVIN, Jacques GAY, Armelle THÉRON-CAPLAIN, Denis DURAND, Jean-Paul MARCHAND, Christine HABEGGER, Dominique BONNET, Marie-France DURAND, Simone BEULÉ, Guy DAVID, Marc BAUDELOT, Eric ROYNEL, Sylvie ROUZET, Emmanuel SAUTEUR, Cécile COMBEAU, Dalila DOROL, Bruno ESTAMPE, Roland HAMARD, Isabelle MARCHAND, Hélène CHARRIER, Fabrice PICHARD

#### Excusés :

- Patricia EVENO
- Jean JOSEPH
- Stéphanie RICHARD-DUHAMEL, Pouvoir à Marc BAUDELOT
- Sonia DOKOUROFF, Pouvoir à Christine HABEGGER
- Thomas AMELOT

#### Absents :

- Philippe POISSONNIER
- Claire CLAIREMBAULT

#### Secrétaire de séance : Béatrice BONVIN

Vu l'article L2212.1 et suivants du code général des collectivités territoriales,

Vu la charte des bibliothèques adoptée par le Conseil Supérieur des Bibliothèques le 7 novembre 1991,

Considérant que la municipalité peut définir les conditions d'utilisation et les règles de fonctionnement de la médiathèque municipale,

Considérant l'avis de la commission culture du 21 janvier 2023,

Considérant l'avis de la commission finances du 1<sup>er</sup> mars 2023 concernant les montants appliqués pour non-restitution ou dégradation d'ouvrage définis ci-dessous :

#### Tarifs par type de document en cas de perte, détérioration ou non-restitution

Livre	18-€
CD	16€
DVD	65-€
Jeu-vidéo	60-€

Les modalités de paiement pour ces tarifs sont : Espèces ou Chèque

**2023-30**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212801401-20230313-D23-03-15-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/03/2023

Affichage : 15/03/2023

Sur l'exposé présenté et après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Adopte** le règlement intérieur de la médiathèque La Pergola,
- **Autorise** Monsieur le maire ou son représentant à le signer.



**Secrétaire de séance**  
**Béatrice BONVIN**



Fait et délibéré à Épernon,  
le 13 mars 2023



**Le Maire,**  
**François BELHOMME**

